



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 21 septembre 2022
Salle des fêtes de Pouligny Notre Dame

Nombre de délégués du Pays : 112

51 communes (102 délégués), 3 Communautés de Communes (6 délégués), Conseil départemental de l'Indre (4 délégués)

Étaient présents ou représentés : 65 délégués

Étaient excusés : 47 délégués

	Noms	51 Communes 3 CDC 2 Cantons	Présents		Excusés
			Titulaires 57	Suppléants 7	Pouvoirs 1 47
1	ALAPETITE Claude	MONTLEVIC	x		
2	AUCLAIR Quentin	PERASSAY			x
3	BAUDRY Gérard	LOUROUER ST LAURENT			x
4	BEGAT Julien	CDC Marche Berrichonne		x	
5	BELLET Alain	POULIGNY ST MARTIN			x
6	BERDUCAT Cédric	LOURDOUEIX ST MICHEL	x		
7	BERGUA Catherine	SAZERAY		x	
8	BERTRAND Philippe	NOHANT VIC			x
9	BESNIER Marie-Claire	LYS ST GEORGES	x		
10	BEUGNET Nicole	SAZERAY		x	
11	BIDEAUX Nicolas	CROZON SUR VAUVRE	x		
12	BIGRAT Chantale	SARZAY	x		
13	BOMBLED Pascale	MONTCHEVRIER	x		
14	BOURDEAU Jean-Marie	LACS			x
15	BOURY Alexis	STE SEVERE S INDRE			x
16	BRE Laurent	ORSENNES	x		
17	CALAME Daniel	SAINT PLANTAIRE	x		
18	CHAGNON Josette	LACS	x		
19	CHAMPEAU Francis	BRIANTES	x		
20	CHARASSON Patrick	FEUSINES		x	
21	COLLET Antoine	MONTCHEVRIER	x		
22	COURTAUD Pascal	CDC Marche Berrichonne	x		
23	COUTURIER Pascal	VICQ-EXEMPLET	x		
24	D'HOOGHE Nicole	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x		
25	DALOT Jean Pierre	CLUIS			x
26	DAUDON Christèle	POULIGNY NOTRE DAME		x	
27	DAUDON Daniel	CREVANT	x		
28	DAUGERON François	Canton La Châtre	x		
29	DEBEURET Jean-Louis	MOUHERS			x

30	DEFOUGERE Gérard	LE MAGNY	x			
31	DEGAY Jean-Michel	AIGURANDE	x			
32	DEGUET Rémy	SAINT PLANTAIRE	x			
33	DEMOCRATE Hervé	MALICORNAY				x
34	DENORMANDIE Arnaud	FOUGEROLLES				x
35	DEVAUX Samuel	POULIGNY NOTRE DAME	x			
36	DEVISSCHER Thomas	VIGOULANT				x
37	DIMEGLIO Rémi	CREVANT				x
38	DOUET Patrice	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x			
39	DUPLESSIS Jean-Claude	MALICORNAY				x
40	FLEURET Sylvie	BUXIERES D'AILLAC				x
41	FLEURY Didier	CLUIS			x	
42	FONTAINE Virginie	Canton Neuvy St Sépulchre	x			
43	FORGET Joseph	VIJON	x			
44	GAUTRON Guy	NEUVY ST SEPULCHRE				x
45	GENICHON René	VIGOULANT	x			
46	GENICHON Sébastien	NERET				x
47	GERBIER Agnès	ST CHRISTOPHE EN B		x		
48	GIRARD Romain	MONTGIVRAY				x
49	GLEN Stéphanie	ST CHRISTOPHE EN B	x			
50	GUENIN Didier	CDC Val de Bouzanne				x
51	HERLEMONT Etienne	LIGNEROLLES				x
52	HIBERT Chantal	TRANZAULT	x			
53	HUGOTTE Philippe	MERS SUR INDRE	x			
54	JOUHANNEAU Emmanuel	MAILLET				x
55	JUDALET Patrick	LA CHATRE	x			
56	JÜRGING Christiane	FOUGEROLLES	x			
57	LABESSE Elisabeth	CHASSIGNOLLES	x			
58	LABRUNE Mathieu	MONTIPOURET	x			
59	LACOT Antoine	LA BUXERETTE				x
60	LACOU Serge	SARZAY	x			
61	LAFONT Marc	MERS SUR INDRE				x
62	LEFORT Hubert	SAINT CHERTIER				x
63	LEUILLET Marie-Laure	LA CHATRE	x			
64	LOEUILLET Gilles	MONTIPOURET				x
65	MAILLIEN Bernard	AIGURANDE	x			
66	MALASSET Christine	LOUROUER ST LAURENT				x
67	MALCURAT Patricia	PERASSAY	x			
68	MANCOIS Jean Luc	CDC La Châtre Ste Sévère				x
69	MARATHON Jean Paul	BUXIERES D'AILLAC	x			
70	MATHEY Jean Luc	NEUVY ST SEPULCHRE				x
71	MELIN Bénédicte	VIJON	x			
72	MERCIER André	THEVET ST JULIEN	x			
73	MICHOT Olivier	LYS ST GEORGES	x			
74	MITATY Bernard	CROZON SUR VAUVRE	x			
75	MONTINTIN Christian	GOURNAY	x			
76	NICOLAS Barbara	MOUHERS		x		
77	NICOLET Jean Pierre	ST AOUT	x			
78	NONIN Patrick	NOHANT VIC				x
79	PASQUET Emilie	BRIANTES				x
80	PATRIGEON Philippe	LA BERTHENOUX	x			

81	PELLETIER Philippe	URCIERS				x
82	PERSONNAT Marion	VICQ-EXEMPLET				x
83	PETERS William	MONTLEVIC	x			
84	PILLET Michelle	LA BERTHENOUX	x			
85	PILLOT DUPUIS Laurence	SAINTE SEVERE	x			
86	PION Angélique	LA MOTTE FEUILLY				x
87	PION Valérie	ORSENNES				x
88	PIOT Hugues	SAINT CHARTIER				x
89	PRADAT Eric	URCIERS				x
90	RABILLE Franck	LA BUXERETTE	x			
91	ROBERT Christian	Canton Neuvy St Sépulchre	x			
92	ROBERT Jean-Pierre	ST DENIS DE JOUHET				x
93	ROBIN Sébastien	NERET				x
94	ROUET Serge	SAINT AOUT	x			
95	ROUILLARD Maryse	LA MOTTE FEUILLY				x
96	ROUTET Carine	MAILLET				x
97	ROUTET Philippe	CDC Val de Bouzanne	x			
98	ROY Jean-François	FEUSINES	x			
99	SACHET Bertrand	GOURNAY	x			
100	SALMON Michel	CHAMPILLET				x
101	SAUVARD Christine	LOURDOUEIX ST MICHEL	x			
102	SAVY Philippe	MONTGIVRAY				x
103	SELLERON Michèle	Canton La Châtre	x			
104	SIMON Bruno	ST DENIS DE JOUHET				x
105	SOULETTE Dominique	CHAMPILLET				x
106	TEMPLIER Dominique	THEVET ST JULIEN	x			
107	VIAUD Philippe	TRANZAULT	x			
108	VIGNOT Alain	LIGNEROLLES				x
109	VILCHES-PARDO Patricia	CDC La Châtre Ste Sévère				x
110	WEINLING Eric	POULIGNY ST MARTIN				x
111	YVERNAULT Dominique	CHASSIGNOLLES	x			
112	YVERNAULT Philippe	LE MAGNY				x

Autres personnes présentes / excusées :

	Noms	Région / Département / Conseil développement / Equipe du Pays	Présents		Excusés
			Titulaires	Suppléants	
			8	8	2
1	COMPAIN Aymeric	Conseiller Régional référent	x		
2	ROULLET Dominique	Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire			x
3	JOUHANNEAU Corine	Directrice de l'Espace Région dans l'Indre	x		
4	DUSAUSSOY Boris	Directeur de la DATER, Département de l'Indre			x
5	MOREAU Jean-Claude	Président du Conseil de développement	x		
6	LE ROUX Yann	Directeur	x		
7	ALLOUCHE Janna	Chargée de mission urbanisme durable	x		
8	CHABENAT Dominique	Assistante-comptable (CRST, gestionnaire LEADER)	x		
9	HAMMOUTENE Miloud	Chef de projet CRTE/alimentation	x		
10	PERES Katia	Animatrice OPAH	x		

M. François DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle des fêtes de POULIGNY-NOTRE-DAME.

Il remercie M. DEVAUX, Maire de Pouligny-Notre-Dame pour l'accueil du Comité syndical dans sa commune.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), dont M. Dominique ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Il salue chaleureusement la présence de M. Aymeric COMPAIN, Conseiller Régional référent du Pays et de ses collègues Vice-Présidents du Pays (MM. Christian ROBERT, Patrick JUDALET, Pascal COURTAUD) et Conseillères Départementales de l'Indre (Mme Virginie FONTAINE, Mme Michèle SELLERON).

Le Président procède à la désignation du secrétaire de séance. Mme Stéphanie GLEN, déléguée de la commune de Saint Christophe en Boucherie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 23 mars 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président présente Janna ALLOUCHE, chargée de mission urbanisme durable qui a repris les missions de Nicolas THEPAULT au 1er juin 2022, à savoir :

- La mise œuvre du SCoT du Pays ;
- L'appui à l'élaboration du PLUi de la CDC du Val de Bouzanne ;
- La mise en œuvre des actions mobilités ;
- Et l'animation du COT ENR 2.0 (2022/2025).

Le Président demande à Mme ALLOUCHE de bien vouloir se présenter aux élus du Pays. Elle indique qu'elle est originaire de Bourges, titulaire des diplômes suivants : DUT de biologie spécialisé en environnement à Perpignan (2017), ingénieur en aménagement du territoire à Polytech Tours (2020), Master en administration des entreprises à Tours (2021), et occupe son premier poste au Pays de La Châtre en Berry.

Le Président lui souhaite la bienvenue sur le territoire et une pleine réussite dans l'exercice de ses missions (applaudissements des élus).

Dans le cadre des actions mobilités suivies par M. MITATY en qualité d' élu référent, le Président informe les délégués que l'inauguration du Transport Solidaire du Pays de La Châtre en Berry se tiendra le 1^{er} octobre 2022 à 10h30 à la salle des fêtes de Fougerolles. Il s'agit d'une action portée par le Pays et mise en œuvre par l'association Familles Rurales en partenariat avec la Croix-Rouge Mobilités.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Présentation du document « jeunesse » par le Président du Conseil de développement
 - 2) Candidature LEADER 2023-2027 : présentation et validation du dossier
 - 3) Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023 : présentation et validation du projet
 - 4) Etude économique : validation du cahier des charges et lancement de la consultation
 - 5) PLUi de la CDC VAL de BOUZANNE : prolongation de la convention de mise à disposition de la chargée de mission Urbanisme durable
 - 6) PNR Sud Berry : validation du périmètre d'étude et du recrutement d'un chef de projet mutualisé
 - 7) Questions diverses : création d'un poste d'assistante de direction-comptable, organisation du temps de travail
-

1) Présentation du document « jeunesse » par le Président du Conseil de développement

Le Président passe la parole à M. MOREAU, Président du Conseil de développement.

En préambule M. MOREAU tient à saluer le Président, les Vice-Présidents, les Maires et les conseillers municipaux, le conseiller régional et les conseillers départementaux.

Au lieu de détailler le document « jeunesse » transmis aux élus du Pays, il souhaite plutôt présenter l'esprit dans lequel ce document a été élaboré et les applications possibles sur le territoire.

En vue de participer activement à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire, le Président du CESER, Eric Chev , a particip  en 2018   une r union des Conseils de d veloppement de l'Indre. Dans le cadre d'une autosaisine, le Conseil de d veloppement du Pays de La Ch tre en Berry a travaill  sur la probl matique « jeunesse ».

Pour M. MOREAU, c'est l'occasion de rappeler que ce sont les  lus du Comit  syndical qui donnent la l gitimit  aux travaux du Conseil de d veloppement.

Au regard de l' volution des approches d mographiques donn e par l'Insee, le Pays de La Ch tre en Berry est un territoire   tr s faible densit  et hors de l'influence directe d'une communaut  urbaine de plus de 50 000 habitants. Comme tous les territoires ruraux, les probl mes d mographiques sont inqui tants : d'une part la perte tendancielle de population de presque 1% par an, et d'autre part un d crochage tr s net du pourcentage de jeunes (adolescents et jeunes adultes)   partir des ann es 2000. Les fermetures de classes et d' coles en sont d'ailleurs les cons quences.

Pour les ann es   venir la tendance   la baisse d mographique des jeunes actifs ne pourra qu'aggraver la baisse d mographique des moins de 15 ans.

Il souligne que la probl matique des jeunes ne se limite pas   un seul aspect :

- Celui de l'adolescence et de la formation,
- Celui de trouver du travail   des jeunes adultes,
- Ou encore celui de l'attractivit  en termes de services.

Aussi, une politique int gr e de la jeunesse consisterait plut t   lier ces questions entre-elles. Par exemple, la cr ation d'une cr che favorise l'installation de jeunes couples susceptibles de cr er leur propre activit  sur le territoire.

La politique jeunesse rel ve donc d'une combinaison de champs et de p rim tres minist riels et territoriaux tr s diff rents.

L'approche dite « int gr e » implique une coop ration des acteurs au niveau local.

La fiche « jeunesse » de la candidature LEADER 2023-2027 est d'ailleurs un atout pour le territoire qu'il conviendra d'exploiter au mieux chacun   notre niveau de comp tence et de responsabilit .

Ce document jeunesse est le r sultat d'un  change riche entre les acteurs locaux (MJCS, r sidence Pasteur, associations culturelles et de d veloppement, formateurs, chambres consulaires...).

Il ressort que les avantages li s   la ruralit  ont une contrepartie tr s handicapante : c'est la discontinuit  g ographique de parcours du jeune. Comment traiter positivement la quasi obligation des jeunes de s' loigner du territoire pour faire leur  tude ? On pourrait par exemple d velopper l'attractivit  du territoire en priorit    l' gard de nos propres jeunes.

Si l'on se réfère au parcours de vie personnel et professionnel, il existe des moments constructifs et déterminants. Pour le jeune qui entame son parcours professionnel, son territoire d'origine peut-il être un choix positif déterminant ? Oui à la condition que ce territoire soit perçu par le jeune comme un territoire de réalisation. L'expérimentation de projets est un apprentissage de réalisation dès l'adolescence (exemple : spectacles d'été montés par l'association du manteau d'Arlequin à Cluis). Le fait de s'investir dans des projets donnera une image positive du territoire auprès des jeunes concernés. Les jeunes se réunissent en « groupes projets » dans des structures existantes (MJCS...) ou dans de nouvelles structures (création d'une junior association...).

Ce que l'on donne aux jeunes, les jeunes sont capables de nous le redonner. Ce principe fait le pari de la continuité, de la vie du Pays et de son renouvellement. C'est notre espoir qui en train de s'écrire. Cet aspect transgénérationnel est évident lorsque les investissements concernent des actions de solidarité, de qualité paysagère, environnementale, de culture...

En résumé, et au vu des nombreuses manières d'envisager la jeunesse, il paraît positif que les propositions d'engagements sur cette thématique soient multifactorielles. Le souhait que cela engage des partenaires est essentiel à rappeler. En effet le partenariat empêche les évitements, il permet la co-construction de projets plus larges et plus structurants avec une meilleure visibilité. Plus globalement, cela favorise les projets de coopération dans le cadre du programme LEADER à l'échelle nationale voire européenne, notamment à travers les jumelages locaux existants.

Le Président remercie M. MOREAU pour ce travail de restitution (applaudissements des élus). Cette thématique jeunesse est quelque chose que l'on souhaite appuyer notamment dans le cadre de la fiche action jeunesse du programme LEADER 2023-2027.

2) Candidature LEADER 2023-2027 : présentation et validation du dossier

Sachant que le programme européen LEADER 2018-2022 va s'achever dans les prochains mois, le Président indique que le Pays va déposer une candidature LEADER 2023-2027 pour une dotation de 1,2 M€.

Compte tenu du calendrier très resserré sur la période estivale, le Président indique que l'élaboration de cette nouvelle candidature LEADER était un véritable challenge. Il tient d'ailleurs à remercier sincèrement tous les acteurs locaux et partenaires institutionnels pour leur participation aux différentes réunions de concertation et leurs contributions à la co-construction de cette candidature.

Le Président rappelle que le Pays a missionné un bureau d'étude **AUXILIA** pour élaborer sa candidature LEADER 2023-2027 pour un coût de 19 620 € TTC avec une subvention FEADER mobilisable de 80%.

Il rappelle les différentes étapes :

- Comité de Pilotage : sélection du bureau d'étude AUXILIA (2 mai)
- 2 ateliers créatifs avec les membres du GAL, les partenaires et les porteurs de projets (10 juin)
- Comité de Pilotage : validation du diagnostic territorial (20 juin)
- 1 forum ambition partagée ouvert aux acteurs locaux et habitants (30 juin)
- Bureau du Pays + Conseil dvpt : validation de la stratégie et des pistes d'actions (19 juillet)
- Transmission d'une ébauche de la candidature pour recueillir toutes les observations (8 sept.)
- Bureau du Pays + Conseil dvpt : validation de la gouvernance (12 sept.)
- Restitution finale : présentation du dossier de candidature aux acteurs du territoire (19 sept.)

A présent, il convient de valider cette candidature LEADER 2023-2027 en Comité syndical, en vue de la déposer au Conseil Régional Centre-Val de Loire avant le 30 septembre 2022.

Il précise que chaque candidature LEADER doit répondre au cadre stratégique LEADER défini par la Région Centre-Val de Loire autour des 3 axes suivants :

1. Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs
2. Relocaliser et reterritorialiser l'économie
3. Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

Le Président rappelle que la candidature LEADER du territoire s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet. Aussi après une instruction de l'ensemble des candidatures déposées, les services de la Région feront une sélection pour désigner les lauréats.

Il souhaite une plus grande fluidité dans la gestion des fonds LEADER 2023-2027 par les services de la Région.

M. COMPAIN, Conseiller Régional référent, confirme la volonté des élus de la Région de simplifier au maximum les démarches de façon à ce que les crédits LEADER soient débloqués plus rapidement sur les territoires. Il insiste sur l'importance des enjeux liés au climat et à l'environnement. A cet effet, il faudrait que les crédits LEADER viennent appuyer les démarches locales qui vont dans le sens d'une adaptation des territoires aux changements climatiques. L'attractivité des jeunes est également un enjeu fort sur ce territoire à la fois en termes d'image et d'emploi. La Région souhaite également accompagner la création d'emplois dans les territoires ruraux. Il indique que le projet de PNR Sud Berry pourrait être un atout pour ce territoire, en donnant une image positive (exemple du PNR Brenne). Pour savoir si vous êtes lauréat, il faudra attendre l'examen de votre candidature LEADER par la Région.

Le Président remercie par avance M. COMPAIN pour sa bienveillance et son appui de la candidature LEADER du Pays de La Châtre en Berry.

M. LE ROUX rappelle les éléments constitutifs de la candidature LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry :

- Le **plan de développement** est le programme d'actions constitué de 8 fiches actions
- La **maquette financière** de ce programme est la répartition de la dotation FEADER de 1,2 M€ entre les 8 fiches actions
- La **gouvernance** du GAL du Pays de La Châtre en Berry correspond à l'ensemble des instances impliquées dans la mise en œuvre du programme LEADER et leurs rôles respectifs

Le plan de développement LEADER 2023-2027

Fiche action n°1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable

- *Actions en faveur de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité : gestion respectueuse de la biodiversité des espaces verts (collectivités) et agricoles (agriculteurs), préservation de la ressource eau, gestion durable de la ressource bois*
- *Actions en faveur d'une économie durable et résiliente : transmission-reprise des entreprises, développement de l'économie circulaire, de l'agroforesterie, de l'écoconstruction et de l'utilisation du bois énergie local pour le chauffage*
- *Actions en faveur du développement d'une consommation durable et de proximité : développement de magasins de producteurs locaux, valorisation des marchés locaux, installation de nouveaux agriculteurs*

Fiche action n°2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises

- *Actions visant à accompagner les entreprises : installation de startup, développement du télétravail*
- *Actions visant à soutenir les projets des entreprises existantes (développement, innovation, expérimentation, diversification, transmission) : promotion et commercialisation des bâtiments d'activités, structuration de nouvelles filières économiques*
- *Actions visant à sensibiliser, développer et rendre accessible à tous l'offre de formation aux emplois de demain et métiers du territoire : renforcement des liens entre l'enseignement et les entreprises du territoire, mise en réseau des services d'accompagnement des entreprises (CCI, CMA, Initiative Indre)*

Fiche action n°3 : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)

- *Actions visant à faciliter l'accès aux services publics à tous les habitants : développement des transports à la demande, création de tiers-lieu multifonctionnel*
- *Actions visant à renforcer le maillage de l'offre à destination des familles : développement d'une offre de services destinée aux familles, développement de la formation professionnelle (aide à domicile, petite enfance), création de structures d'accueil pour les enfants handicapés et adolescents*
- *Actions visant à permettre le maintien d'une offre commerciale de proximité répondant aux attentes des habitants : renforcement de l'attractivité des centres bourgs*
- *Actions visant à améliorer l'offre en logement : création d'une offre d'hébergements intergénérationnels dans le cadre de renouvellement urbain*
- *Actions visant à soutenir l'offre de santé : organisation de nouveaux services (télémédecine...), campagnes de communication, de prospection et recrutement de professionnels de santé (accueil des étudiants médecins, stages longue durée...), actions de prévention, d'information ou sensibilisation (notamment publics fragiles)*

Fiche action n°4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion

- *Actions de réhabilitation du patrimoine naturel, historique, culturel et religieux à des fins touristiques : mise en valeur le patrimoine architectural touristique, rénovation du paysage bocager*
- *Actions visant à créer ou développer des activités et des parcours touristiques : mise en réseau des sites touristiques, développement de la signalétique touristique, pérennisation des activités culturelles sous forme associative (théâtre, cinéma, musique...), développement des partenariats entre les acteurs touristiques et culturels*
- *Actions visant à augmenter la capacité d'accueil touristique et à aménager les sites d'accueil : création d'espaces d'accueil aménagés (aménagement d'aires de camping-car...), création d'une navette pour accéder aux principaux sites et hébergements touristiques*
- *Actions visant à créer et développer des séjours responsables, équitables ou participatifs pour tous : développement du slow tourisme (écotourisme, découverte du patrimoine architectural, tourisme durable...)*
- *Actions visant à promouvoir le territoire : actions de communication auprès des touristes (concours sur les réseaux sociaux...)*

Fiche action n°5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes

- *Actions en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes : développement de l'apprentissage (transmission des savoirs, insertion professionnelle...), mise en relation des entreprises (agricoles, artisanales, commerciales, industrielles), des professions libérales et des acteurs du secteur public avec les jeunes en situation de formation et/ou d'insertion*
- *Actions en faveur du logement des jeunes : développement d'une offre de logements adaptée et accessible aux jeunes*
- *Actions en faveur de l'attractivité des jeunes : création d'une offre de restauration à l'heure du déjeuner pour les jeunes (apprentis, alternants, stagiaires...), développement de solutions de mobilité pour les jeunes, soutien des initiatives portées par les jeunes*

Fiche action n°6 – Coopération interterritoriale

- *Actions de préfiguration liées au projet de création du futur PNR Sud Berry*
- *Actions sur la connaissance, la sensibilisation et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité : bocage, prairies, zones humides, cours d'eau,*
- *Actions sur le développement de la filière bois énergie et des plans de gestion durable des haies*

- *Actions en faveur du développement et de la promotion des itinérances touristiques douces : Véloroutes « St Jacques à Vélo voie Vézelay » et « Indre à vélo », voies vertes sur les anciennes lignes SNCF, route touristique et historique « les Chemins de la Guerre de Cent Ans »*
- *Actions sur le développement des initiatives en faveur de la mobilité en milieu rural, l'émergence et l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilité*
- *Réflexion à mener à l'échelle des territoires de l'Indre en vue de définir des actions communes autour de l'alimentation : réalisation d'un diagnostic agricole départemental, création d'ateliers de transformation (légumeries, conserveries, ateliers de découpe...), structuration des circuits courts alimentaires*
- *Actions sur la promotion de « la Vallée des Peintres entre Berry et Limousin »*

Fiche action n°7 – Coopération nationale ou transnationale

- *Actions sur la connaissance, la sensibilisation et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité : bocage, prairies, zones humides, cours d'eau*
- *Actions en faveur du développement et de la promotion des itinérances touristiques douces*
- *Actions sur le développement des initiatives en faveur de la mobilité en milieu rural, l'émergence et l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilité (partage de bonnes pratiques, rencontres européennes...)*

Fiche action n°8 – Animation et gestion du programme LEADER

- *Mise en place d'une équipe chargée de l'animation et de la gestion du programme*
- *Mise en œuvre de la stratégie de développement*
- *Communication autour du programme : stratégie, possibilités d'accompagnement, procédure*
- *Evaluation du programme (mi-parcours et finale)*

La maquette financière LEADER 2023-2027

Les 2 fiches actions les mieux dotées concernent les jeunes et les activités touristiques et culturelles. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER, le Comité de programmation pourra, si nécessaire, réaffecter des crédits FEADER d'une fiche action vers une autre, et ce en fonction du rythme de consommation constaté.

	FEADER	Taux de financement	Dépenses publiques totales
Fiche 1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable	160 K	80 %	200 K
Fiche 2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises	100 K	80 %	125 K
Fiche 3 : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)	140 K	80 %	175 K
Fiche 4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion	200 K	80 %	250 K
Fiche 5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes	200 K	80 %	250 K
Fiche 6 : Coopération interterritoriale	100 K	80 %	125 K
Fiche 7 : Coopération nationale ou internationale	-	-	-
Fiche 8 : Animation et gestion du GAL	300 K	80 %	375 K
TOTAL	1 200 K		1 500 K

Lors de la présentation de la candidature LEADER du 19 septembre, M. DOUET a souligné l'importance du développement économique pour notre territoire. A ce titre M. LE ROUX précise que le développement économique est une action transversale du programme LEADER 2023-2027 qui se retrouvera dans les 5 fiches actions.

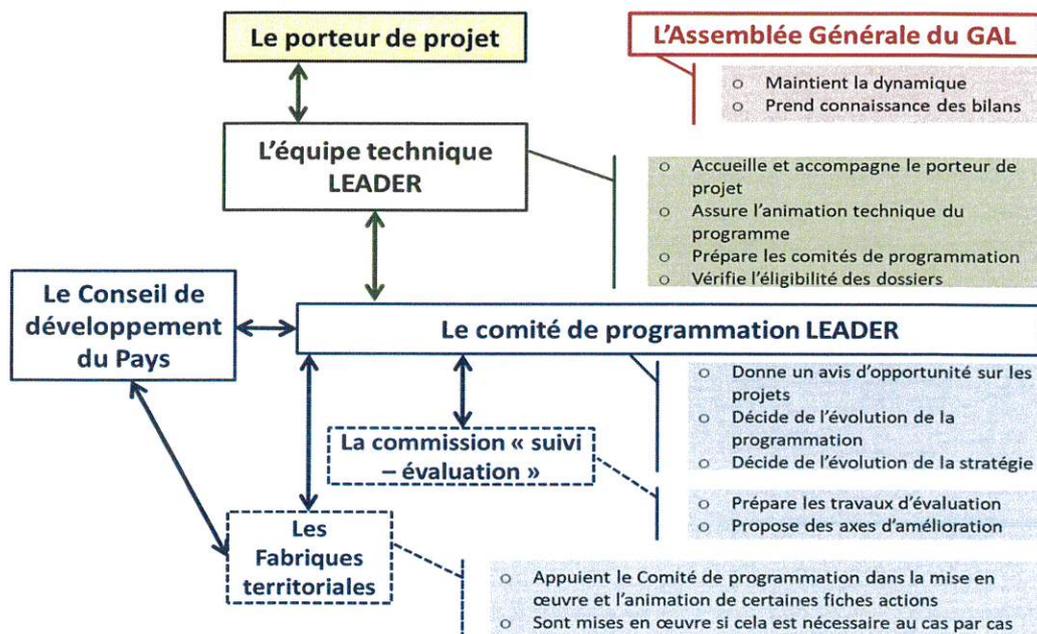
La gouvernance du GAL du Pays de La Châtre en Berry

Le comité de programmation est l'instance de décision du programme LEADER, qui réunira 20 membres (9 élus et 11 membres de la société civile issus pour l'essentiel du Conseil de développement).

Pour appuyer le comité de programmation, 2 instances seront mises en place :

- D'une part, la commission « suivi-évaluation » pour évaluer les actions du programme LEADER
- Et d'autre part, si cela est nécessaire, les « fabriques territoriales » pour faciliter la mise en œuvre des actions qui peinent à démarrer

L'assemblée générale du GAL sera une instance ouverte au public qui se réunira une fois par an pour suivre l'état d'avancement du programme LEADER, communiquer sur les projets réalisés, et favoriser les échanges.



Mme LEUILLET, adjointe de La Châtre, demande des précisions sur la tranche d'âge ciblée pour la fiche action LEADER n°5 qui concerne les jeunes.

M. MOREAU précise que la fiche action concernera plutôt les adolescents et les jeunes adultes. Toutefois, en fonction des dossiers qui seront étudiés, il reviendra au Comité de programmation d'en définir les règles et la tranche d'âge concernée.

Le Président propose aux délégués de valider la candidature LEADER 2023-2027 du Pays de La Châtre en Berry.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la candidature LEADER du Pays de La Châtre en Berry présentée en séance en réponse à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 lancé le 11 avril 2022 par le Conseil régional du Centre-Val de Loire ;
- DELEGUE le suivi de la candidature LEADER 2023-2027 au Comité de pilotage constitué de 8 personnes (Président et 3 Vice-Présidents du Pays, Président et 3 Vice-Présidents du Conseil développement) ;
- CONFIE la gestion du programme LEADER 2023-2027 au Comité de programmation constitué d'acteurs locaux (élus, membres de la société civile, partenaires institutionnels) ;
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À déposer la candidature LEADER à la région Centre-Val de Loire avant le 30 septembre 2022 (16h) ;
 - À présenter le cas échéant cette candidature dans le cadre d'une audition régionale, accompagné des Vice-Présidents du Pays et des représentants du Conseil de développement ;
 - Et à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la candidature, puis à la signature de la convention, et enfin à la mise en œuvre du programme européen LEADER 2023-2027.

M. DOUET, délégué de Verneuil sur Igneraie, demande la date de sélection des candidatures LEADER.

M. LE ROUX répond que la sélection des candidatures LEADER se fera au 15 décembre 2022. Les candidatures jugées complètes seront retenues dès le 15 décembre et pourront alors s'engager dans la phase de conventionnement avec la Région. Pour les autres candidatures, la Région demandera aux territoires concernés d'apporter des compléments avant le 1^{er} mars pour une sélection au 30 mars 2023.

M. JUDALET, Maire de La Châtre, demande si la candidature LEADER est susceptible d'être refusée.

M. LE ROUX répond par l'affirmative. Cela nous est d'ailleurs arrivé pour la candidature LEADER 2007-2013.

M. COMPAIN indique que la Région demandera dans un premier temps aux territoires concernés de retravailler leur candidature pour la faire évoluer.

3) Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023 : présentation et validation du projet

Le Président rappelle que les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAECs) viennent en compensation des pertes économiques des agriculteurs qui s'engagent au travers d'un contrat de 5 ans dans la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC 2015-2022), le territoire du Boischaud Sud a obtenu une enveloppe MAEC totale de 10,2 M€, qui a permis de soutenir 263 exploitations agricoles dans la préservation d'une surface de prairies de 15 700 ha et d'un linéaire de haies de 1 058 km.

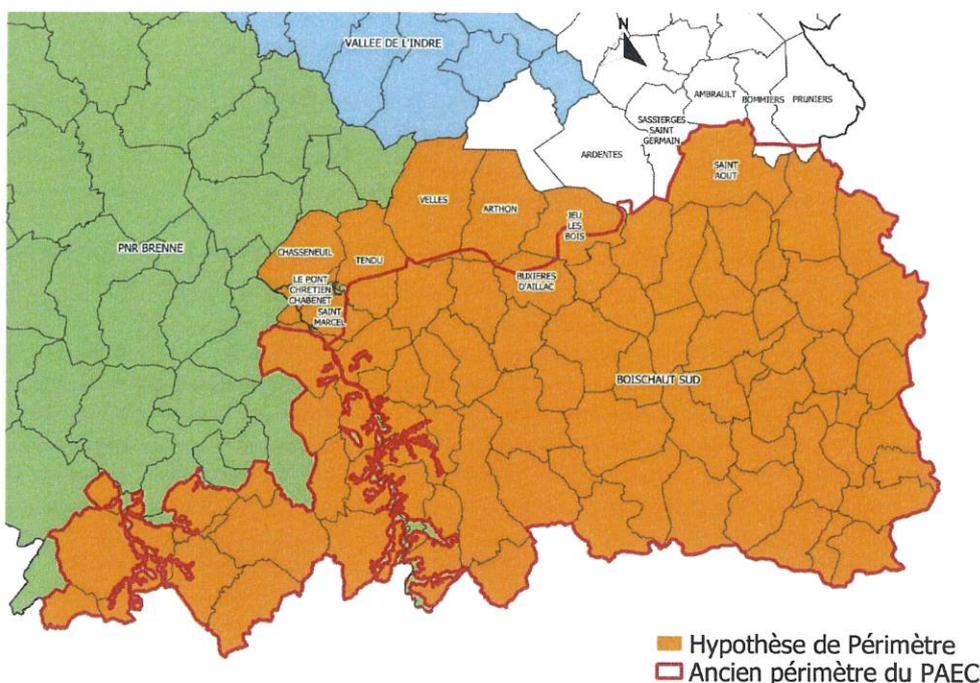
Dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027, les MAECs seront gérées par l'Etat (DRAAF Centre-Val de Loire) dans le cadre de PAECs (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) portés par des territoires régionaux candidats.

À l'échelle de la région Centre-Val de Loire, la dotation annuelle des MAECs est de 13,68 M€, à laquelle vient s'ajouter une enveloppe spécifique de 5,55 M€ pour les zones intermédiaires.

Les MAECs sont financées à 80% par l'Europe (FEADER) et à 20% par l'Etat (ministère de l'agriculture).

Le périmètre du PAEC Boischart Sud

Le périmètre du PAEC Boischart Sud s'étend sur 83 communes situées sur le Pays de La Châtre en Berry, le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin, et le sud du Pays Castelroussin. Le périmètre pourrait s'élargir au nord avec 7 nouvelles communes : Jeu les Bois, Arthon, Velles, Tendu, Chasseneuil, Le Pont Chrétien Chabenet, St Marcel.

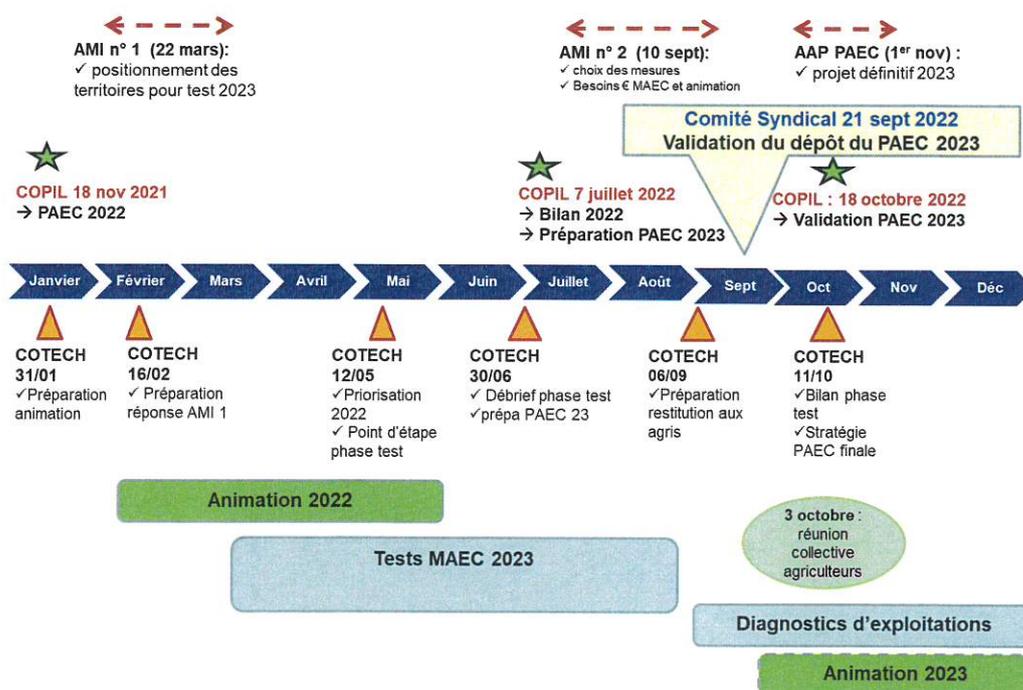


Un calendrier 2022 très dense pour déposer une candidature en 2023

Le calendrier était très dense cette année pour déposer une candidature PAEC en 2023.

Dans le cadre de cette nouvelle politique agricole commune, la DRAAF Centre-Val de Loire a organisé deux appels à manifestation d'intérêt (22 mars et 10 septembre 2022) et un appel à projet (1^{er} novembre 2022). Tout au long de cette démarche, le projet agro environnemental et climatique du Boischart Sud a été précisé.

Le comité de pilotage qui se tiendra le 18 octobre prochain, permettra de valider les mesures qui seront engagées.



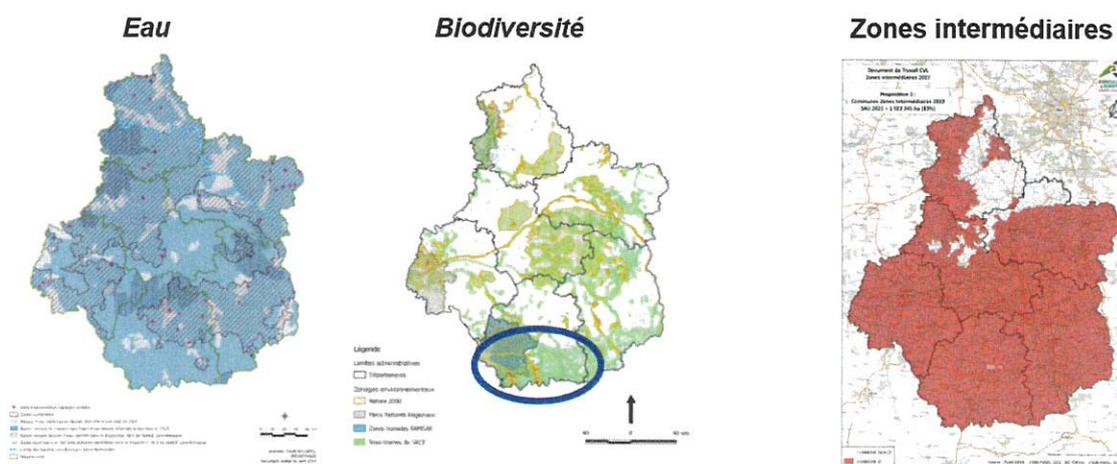
Le cadre du futur PAEC Boischaud Sud

Les mesures agro-environnementales et climatiques portées par le territoire du Boischaud Sud doivent répondre à de grands enjeux définis au niveau de la région.

L'enjeu « **eau** » concerne l'ensemble des territoires de la région Centre Val de Loire.

L'enjeu « **biodiversité** » basé sur le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) concerne une partie de la région et notamment l'intégralité du Pays de La Châtre en Berry en raison de la richesse écologique de la trame verte et bleue (TVB) : bocage, cours d'eau, zones humides et espaces boisés.

L'enjeu « **zones intermédiaires** » concerne l'intégralité des départements de l'Indre, du Cher et de l'Indre-et-Loire, et une partie seulement des départements du Loir-et-Cher, du Loiret et de l'Eure-et-Loir.



Liste des MAECs testées sur le territoire du Boischaud Sud, classées selon les 3 enjeux :

Les 12 mesures agro-environnementales et climatiques (MAECS) testées sur le territoire du Boischaud Sud, sont listées ci-dessous et classées selon les 3 enjeux prioritaires du territoire, à savoir l'enjeu « eau », l'enjeu « biodiversité » et l'enjeu « zones intermédiaires ».

MAECs testées sur le territoire du Boischaud Sud	Eau	Biodiv	ZI
Climat - autonomie fourragère - élevage herbivores (niveaux 1,2 et 3)	X	X	Niveau1
Système Herbager		X	
Système Semis Direct (niveaux 1 et 2)	X		X
Système Zones Intermédiaires - Polyculture-élevage ou Grandes Cultures			X
Système Eau : Gestion fertilisation / réduction pesticides - Grandes cultures (et PE)	X		
Système Couverture végétale et réduction des pesticides - Grandes Cultures	X		
BIODIV – Entretien des Infrastructures Agro-écologiques - Ligneux		X	
BIODIV – Prairies – Préservation des milieux humides		X	
BIODIV – Prairies – Système Herbager localisée		X	
BIODIV – Prairies – Protection des espèces (fauche tardive)		X	
BIODIV – Prairies – Création de prairies	X	X	
BIODIV – Prairies – Entretien de milieu ouvert		X	

Ces mesures sont de deux ordres :

- Soit il s'agit de « mesures système » qui concernent l'ensemble de l'exploitation agricole
- Soit il s'agit de « mesures à engagement unitaire » qui concernent une partie de l'exploitation agricole : parcelle, linéaire de haies.

Les mesures système :

- MAECs système climat concernent l'autonomie fourragère des élevages ;
- MAECs système herbager concernent la préservation de la flore dans les prairies ;
- MAECs système semis direct concernent la protection des sols ;
- MAECs système zones intermédiaires concernent les zones de transition entre culture et élevage ;
- MAECs système eau et couverture végétale concernent la réduction des pesticides respectivement dans les exploitations de polyculture-élevage et les exploitations en grandes cultures.

Les mesures à engagement unitaire :

- MAECs biodiversité ligneux concernent la préservation des haies ;
- MAECs biodiversité prairies concernent la préservation des prairies humides, de la flore des prairies remarquables, la création de prairies et l'entretien adapté des milieux ouverts.

Sur proposition du Comité technique du 11 octobre 2022, le Comité de pilotage du 18 octobre 2022 validera la candidature PAEC Boischaut sud 2023 : priorisation des enjeux, liste des MAECs ouvertes en 2023, dotation sollicitée (montant à préciser : 1 à 4 M€ maximum au vu de l'enveloppe régionale disponible), crédits d'animation (51 000€).

Le Président tient à remercier M. CALAME, élu référent MAEC, pour son intervention en comité de pilotage demandant aux services de l'État d'appuyer le financement du travail d'ingénierie réalisé par le Pays.

Le Président estime que cette demande est totalement légitime. Au regard de la dotation des MAECs, l'enveloppe d'animation sollicitée de 51 000€ semble d'ailleurs très raisonnable.

Désormais les crédits d'animation sollicités auprès de la DRAFF Centre Val de Loire seront destinés à financer le travail réalisé par les partenaires pour la mise en œuvre des MAECs, mais également par le Pays pour le suivi administratif et financier des MAECs.

Le Président propose aux délégués de valider la candidature du Pays à l'appel à projets agro-environnemental et climatique 2023.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Boischaut Sud 2023 qui sera présenté au Comité de pilotage du 18 octobre 2022
- APPROUVE le dépôt de la candidature « PAEC Boischaut Sud 2023 » auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire dans le cadre de l'appel à projets agro-environnemental et climatique pour la campagne 2023
- PREND ACTE que l'animation de la campagne MAEC 2023 se fera dans le cadre d'une convention de partenariat entre les structures suivantes :
 - Pays de La Châtre en Berry : opérateur du PAEC (suivi administratif et financier)
 - Association ADAR-CIVAM : animation territoriale
 - Chambre d'agriculture de l'Indre : expertise agricole
 - Association Indre Nature : expertise environnementale
- MANDATE le Président du Pays de La Châtre en Berry pour solliciter une subvention de l'Etat auprès du Ministère de l'agriculture en vue de financer les missions liées à l'animation des MAEC 2023
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À déposer une candidature à l'appel à projets agro-environnemental et climatique 2023 ;
 - À solliciter à ce titre, tous les financements mobilisables auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région Centre-Val de Loire, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
 - Et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la campagne MAEC 2023.

4) Etude économique : validation du cahier des charges et lancement de la consultation

Le Président rappelle que l'étude économique portée par le Pays est inscrite au budget 2022.

Elle consiste à définir une stratégie de développement économique durable à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry pour le compte des collectivités disposant de la compétence économique, à savoir les 3 Communautés de Communes du territoire et la Région Centre-Val de Loire.

Cette étude se déroulera en 3 phases :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic économique territorial et d'une analyse des potentialités de développement
- Phase 2 : définition d'une stratégie opérationnelle de développement économique (accueil et développement des entreprises)
- Phase 3 : élaboration d'un programme d'actions économiques (infrastructures d'accueil des entreprises, zones d'activités, immobilier d'entreprises, services aux entreprises)

Le Président précise les points suivants :

- Les documents de la consultation (CCAP et CCTP : clauses administratives et techniques particulières) ont été validés par les chambres consulaires de l'Indre (CCI et CMA), la Région Centre-Val de Loire et les 3 Communautés de Communes du territoire ;
- Le montant de l'étude sera plafonné à 35 000€ TTC pour une subvention régionale CRST sollicitée de 28 000€ (80%) et un reste à charge du Pays de 7 000€ (20%) ;
- Le lancement de la consultation auprès des bureaux d'étude spécialisés est prévu à l'automne 2022 ;
- L'engagement de l'étude économique est prévu fin 2022/début 2023 pour une durée de 12 à 18 mois.

M. YVERNAULT, adjoint de Chassignolles, souhaiterait apporter un complément au cahier des charges de l'étude. En effet, dans le cadre du maintien de l'activité, il faudrait que le bureau d'étude travaille sur la question de la transmission-reprise des entreprises du territoire en lien avec les actions engagées par les chambres consulaires de l'Indre.

Le Président confirme l'importance de la transmission-reprise des entreprises sur le territoire. Ce point sera ajouté au cahier des charges.

M. COMPAIN rappelle que l'étude économique inscrite au CRST, est importante pour la Région car elle participe à la définition du projet de territoire et à ses évolutions possibles à long terme. Cette étude est donc stratégiquement intéressante.

Le Président insiste sur l'importance de maintenir une dotation régionale Fonds sud pour soutenir les territoires de l'Indre et du Cher, confrontés à des réalités économiques bien différentes de celles des grandes agglomérations régionales.

Le Président propose aux délégués de valider l'engagement d'une étude économique à l'échelle du Pays.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'engagement d'une mission consistant en la réalisation d'une étude stratégique de développement économique durable à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry en lien étroit avec la Région Centre-Val de Loire et les 3 Communautés de Communes du territoire ;
- VALIDE le CCAP et le CCTP, amendés par les Chambres consulaires, la Région Centre-Val de Loire et les 3 Communautés de Communes, précisant respectivement les clauses administratives et techniques particulières de cette mission ;

- APPROUVE l’engagement d’une consultation auprès de bureaux d’études spécialisés en matière de développement économique, de définition de projet de territoire et de concertation des acteurs économiques ;
- DELEGUE au Comité de Pilotage la sélection du bureau d’étude, le suivi de cette mission et la validation des différentes étapes de l’étude. Ce comité réunira les élus du Pays, des 3 Communautés de communes et de la Région Centre-Val de Loire, ainsi que les agents de ces structures concernés par le suivi administratif et financier de l’étude économique ;
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À lancer une consultation auprès de bureaux d’études spécialisés ;
 - À solliciter une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre de la mesure 2-1 du CRST à hauteur de 80% du montant TTC de l’étude ;
 - À engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette étude.

5) **PLUi de la CDC VAL de BOUZANNE : prolongation de la convention de mise à disposition de la chargée de mission Urbanisme durable**

Le Président rappelle la mise à disposition du chargé de mission Urbanisme durable du Pays pour accompagner la CDC VAL de BOUZANNE dans l’élaboration de son Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) :

- **Nicolas THEPAULT** du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 (1^{er} semestre 2022)
- **Janna ALLOUCHE** du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 (2nd semestre 2022)

M. ROBERT, Président de la CDC du Val de Bouzanne, souligne que Mme ALLOUCHE a brillamment repris le dossier PLUi suivi en début d’année par M. THEPAULT, en jouant le rôle d’interface entre les élus locaux et le bureau d’étude. Il la félicite pour son travail.

Le Président propose aux délégués de valider la prolongation de 6 mois de la mise à disposition de service de la chargée de mission Urbanisme durable du Pays.

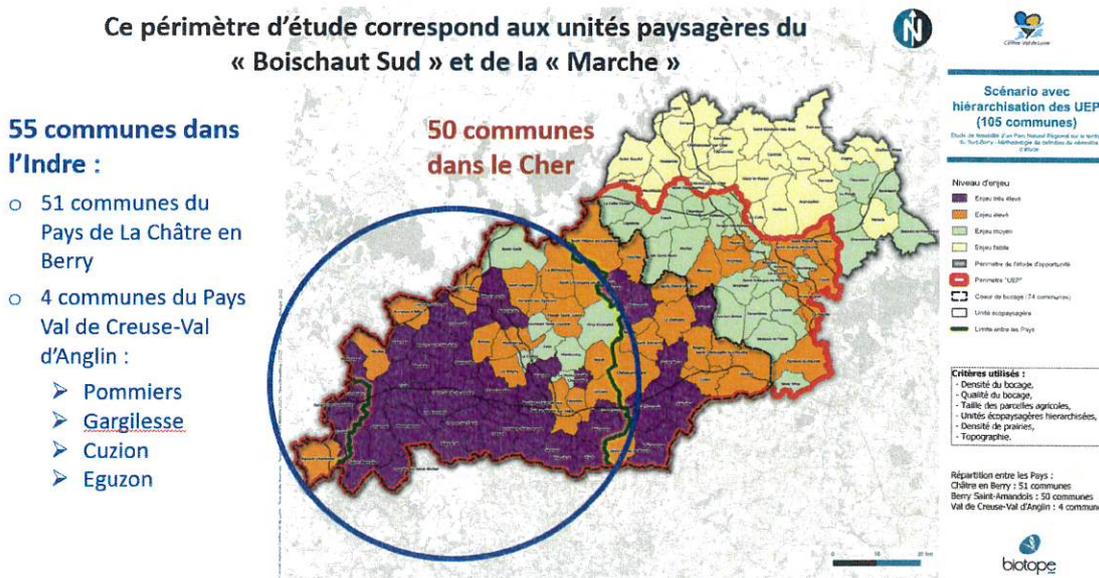
Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- APPROUVE la prolongation de la mise à disposition de service de la chargée de mission Urbanisme durable du Pays au second semestre 2022 (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022) pour accompagner la Communauté de Communes du Val de Bouzanne dans l’élaboration de son PLUi pour un montant complémentaire de 2 742 €
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer la convention de mise à disposition de service avec le Président de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne

6) PNR Sud Berry : validation du périmètre d'étude et du recrutement d'un chef de projet mutualisé

Le Président indique qu'il a reçu une lettre de Monsieur Jean-François BRIDET, Vice-Président de la Région en date du 17 mai 2022 précisant que l'étude de faisabilité était suspendue temporairement dans l'attente de la levée des 2 points suivants :

- D'une part la validation par les 2 Pays du périmètre d'étude du PNR Sud Berry élargi à 105 communes, dont 55 communes dans l'Indre.



- Et d'autre part la confirmation du recrutement du chef de projet PNR Sud Berry, dont les missions seront les suivantes :
 - Création du syndicat de préfiguration (40%)
 - Rédaction de la charte du PNR (30%)
 - Mise en œuvre des actions de préfiguration (20%)
 - Action de communication sur le projet PNR Sud Berry (10%)

Dès réception de la délibération des 2 Pays, la Région sollicitera l'avis de la Préfecture de Région sur ce nouveau périmètre d'étude, de façon à sécuriser la poursuite du projet de création du PNR Sud Berry. Un nouveau calendrier de travail sera alors proposé par la Région pour achever l'étude de faisabilité.

Le Président propose aux délégués de valider la poursuite de l'étude de faisabilité du PNR Sud Berry.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le périmètre d'étude du PNR Sud Berry, centré sur les unités paysagères de la Marche et du Boischaud Sud, élargi à 105 communes, dont 55 communes dans l'Indre (51 communes du Pays de La Châtre en Berry + 4 communes du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin : Pommiers, Gargillesse, Cuzion et Eguzon) ;
- CONFIRME la décision prise lors du vote du budget 2022 d'inscrire les crédits nécessaires au financement d'un poste de Chef de projet PNR Sud Berry mutualisé par les 2 Pays (Berry Saint Amandois et La Châtre en Berry) et financé à 80% par la Région Centre-Val de Loire ;
- MANDATE le Président du Pays de La Châtre en Berry, les 3 Vice-Présidents et les 2 élus référents pour engager dès à présent tous les échanges qu'ils jugeront nécessaires avec les élus du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du Pays Berry Saint Amandois et les services de l'Etat en vue d'aboutir à une reprise de l'étude de faisabilité dans les meilleurs délais ;

7) Questions diverses

Création d'un emploi permanent d'assistante de direction-comptable

Le Président informe les délégués du départ en retraite de Dominique CHABENAT prévu le 31 décembre 2022. Depuis le 1er août 2022, elle est à mi-temps pour achever la programmation des dossiers LEADER 2018-2022.

En vue de son remplacement, un recrutement est en cours pour le poste d'assistante de direction-comptable :

- Offre d'emploi publiée le 31 août 2022
- Entretiens organisés le 28 septembre 2022 : 4 candidates sélectionnées avec de l'expérience
- Prise de poste mi-novembre / début décembre pour effectuer un tuilage avec Dominique CHABENAT

Le Président propose aux délégués de valider la création d'un poste d'assistante de direction comptable à compter du 1er novembre 2022.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet pour le poste d'assistant(e) de direction – comptable à compter du 1er novembre 2022 pour une durée hebdomadaire de 35 heures
- PRECISE que cet emploi relèvera du cadre d'emploi des adjoints administratif ou des rédacteurs
- VALIDE que dans le cas où cet emploi ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent contractuel de droit public
- AUTORISE le Président à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé à cet emploi, ces crédits seront inscrits au budget, chapitre 12, articles 63 et 64

Le Président précise que lors du prochain comité syndical, il conviendra de prendre une délibération de suppression du poste d'adjoint administratif (grade adjoint administratif territorial principal de 1ère classe) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Organisation du temps de travail

Le Président propose aux délégués de valider l'organisation du temps de travail au sein du Syndicat de Pays.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'organiser le temps de travail à partir du 21/09/2022 comme suit :

Durée annuelle du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée comme indiqué dans le tableau ci-contre.

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	228
Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures	1 596 h arrondi à 1 600 h
+ la journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Durée hebdomadaire de travail

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie fixée à 39 h, les agents bénéficient de 23 jours de réduction de temps de travail (RTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1 607 heures.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours de RTT est proratisé en fonction de leur quotité de travail : temps partiel de 80% (18,4 jours de RTT), temps partiel de 50% (11,5 jours de RTT)

Projets financés dans le cadre des programmes portés par le Pays

Le Président tient à rappeler les programmes de développement portés par le Pays :

- Région : Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST 2018-2024)
- Etat : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE 2021-2026)
- Europe : Programme LEADER (2014-2022)
- ADEME : Contrat Energies Renouvelables (COT ENR 2022-2025)
- ADEME - Région : Programme sur les actions mobilités (2021-2023)

Le Président rappelle à tous les élus du Pays que lors de l'inauguration des projets financés dans le cadre de ces différents programmes, il convient :

- D'inviter le Président du Pays, représenté par un Vice-Président en cas d'indisponibilité ;
- D'inviter les élus et les représentants de tous les financeurs (Europe, Etat, Région, Département) ;
- Et de faire la publicité de toutes les subventions obtenues en apposant le logo des financeurs.

C'est important en matière de communication d'offrir de la visibilité sur les actions soutenues par les financeurs publics (Europe, Etat, Région, Département) et portées par le Pays.

Prochains Comités syndicaux

Le Président précise que le prochain Comité syndical se tiendra le mercredi 7 décembre 2022 à 18h (salle des fêtes de Pouligny Notre Dame).

Selon leur état d'avancement, les sujets à l'ordre du jour seront les suivants :

- Projet d'essai de « cagette et fourchette » sur le Pays : état d'avancement du projet présenté par Anne-Claude MOISAN (ADAR CIVAM)
- Etude économique : bureau d'étude retenu suite à la consultation + calendrier prévisionnel de l'étude
- PAT : validation du projet de candidature du Pays à l'appel à projet national (PNA 2023 ou ADEME 2023) pour engager sur le Pays l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial sur 3 ans (2024 à 2026)
- CRTE : convention financière 2022 (= fiches action 2022) + fiches projets 2023-2024
- Point sur l'état d'avancement des différents programmes portés par le Pays : OPAH, CRST, LEADER, COT ENR, mobilités, MAEC, PNR Sud Berry...

Les Comités syndicaux suivants se tiendront en février et mars 2023 :

- Débat d'orientation budgétaire 2023 : Bureau du Pays, puis Comité syndical en 1ère quinzaine de février 2023
- Vote du compte de gestion 2022, du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 : Comité syndical en 2ème quinzaine de mars 2023

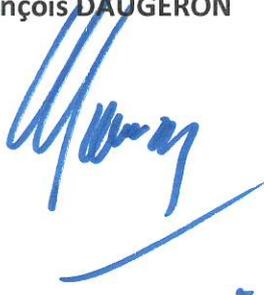
M. VIAUD, Maire de Tranzault, demande qui poursuit la mission d'animation du Contrat Territorial de développement des Énergies Renouvelables (COT ENR).

Le Président répond que c'est Janna ALLOUCHE qui a repris cette mission, en plus de la mobilité et de l'urbanisme (SCoT, PLUi).

Le Président remercie l'ensemble de l'équipe du Pays et invite les élus à prendre le verre de l'amitié.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
François DAUGERON**



**La Secrétaire de séance,
Stéphanie GLEN**

